

COMMUNE DE MONTRIOND

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUILLET 2010 - 19H00

COMPTE RENDU

Date de convocation : 21 JUILLET 2010

Présents : M. LAGRANGE Georges - M. BREHIER Emile - M. MUFFAT Michel (La Glière) - M. MUFFAT Michel (La Ranche) - M. BRAIZE Alain - Mme FAVRE Annie - Mme. DUMAS Claudine - - M. RICCI Pierre - M. PERSIN Franck - M. PEERSMAN André Mme. LAVERY Joséphine - M. MUFFAT Roger Serge - Mme LANVERS Edith

Absents et excusés : Mme TSCHOFEN Béatrice - M. GAILLARD Fabrice

Procurations : Mme TSCHOFEN Béatrice à Mme. DUMAS Claudine
M. GAILLARD Fabrice à M. MUFFAT Michel (La Glière)

Président de séance : M. LAGRANGE Georges

A été élu secrétaire de séance : . LAVERY Joséphine

2. Approbation du dernier compte rendu :

Pas d'observation, le dernier compte rendu est adopté à l'unanimité

3. FINANCES :

3.1 Décision modificative :

Suite à un changement de réglementation d'imputation comptable, la décision modificative suivante est acceptée :

Section fonctionnement	
Débit	Crédit
Cpt 706129 : + 25 000.00 €	Cpt 70111 : + 7000.00 €
Cpt 6372 - 25 000.00 €	
Cpt 6811/040 : + 7 000.00 €	
Total : 7 000.00 €	Total : 7 000.00 €

Section investissement	
Augmentation crédits ouverts	Diminution crédits ouverts
Cpt 2315-3 : 10 300.00	Cpt 238-ona:10 300.00 €
Total 10 300.00 €	Total 10 300.00 €

3.2 Tarif Cantine et garderie :

Le conseil Municipal décide de fixer le tarif du repas à 4.70 €.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal avait décidé lors de sa séance de juillet 2009, de modérer l'augmentation des prix du repas de notre fournisseur (4.90 €) sur trois années comme l'indique le tableau ci-dessous, afin de limiter une hausse trop forte pour les familles.

	2010/2011	2009/2010	2008/2009
Repas acheté à Morzine	4.90 €	4.59 €	3.90 €
Prix facturé au parent	4.70 €	4.30 €	3.70 €
Coût commune	0.20 €	0.29 €	0.20 €

Il est précisé, que la Commune, prend en charge tous les frais de structure (personnels, charges bâtiments ...)

Tarif garderie :

Le Conseil Municipal maintien le prix de 2009, soit 2.60 € par soirée.

3.3 Subventions :

Service de psychologie scolaire : Refusée, cette dépense doit être supportée par l'éducation nationale

Les Adorérables : Refusée, les subventions aux associations sont votées en début d'année par le Conseil Municipal, sauf circonstances exceptionnelle, aucune subvention n'est accordée en cours d'année.

3.4 Emprunt :

La commission "finance" a lancé une consultation, pour des emprunts auprès de différents établissement bancaires, afin de couvrir les besoins pour la construction de la salle polyvalente et pour l'A.F.U "Sous les Buissons"

Emprunt "salle polyvalente" :

Le Conseil Municipal, arrête le principe d'un emprunt de 2 000 000 €, sur 20 ans, avec un différé d'amortissement d'un an, pendant la période de construction du bâtiment.

Charge la commission "finances", de finaliser la consultation des établissements bancaires.

Emprunt de trésorerie :

Dans le cadre de l'opération de l'A.F.U "Sous les Buissons", le Conseil valide la proposition d'un emprunt de trésorerie d'un montant de 400 000 €, souscrit auprès du Crédit Agricole, au taux actuariel + 0.60.

Il est précisé que cet emprunt, ne coutera rien à la Commune, les frais seront couverts par la revente des terrains (voir urbanisme).

4 DOMAINE DU BARON :

4.1 Salle polyvalente :

Les travaux de maçonnerie ont commencé, les murs du sous - sol sont coulés, la première dalle va être commencée. Le chantier compte actuellement un retard de 3 semaines.

Une réunion, pour résoudre différents dysfonctionnements est organisée en mairie le lundi 2 août.

4.2 Base de loisir :

La commission s'est réunie mercredi avec les architectes et a demandé à ces derniers, de revoir leur projet, afin de limiter l'emprise du projet à la surface des bâtiments existants, pour préserver le site du lac, après que la commission se soit rendu sur le site, pour apprécier le projet proposé.

Monsieur Michel MUFFAT (La Ranche) demande que dans l'aménagement, il soit envisagé un terrain de jeu de boule et un petit local de rangement.

La commission rencontrera à nouveau l'architecte le 4 août sur ce dossier.

5 EAU :

5.1 Rapport de l'eau :

Le Secrétaire de Mairie présente au Conseil Municipal, le rapport de l'eau pour l'année 2009 (document consultable sur le site internet de la mairie, ou en mairie).

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le rapport.

5.2 Travaux "Brochoux" :

Monsieur Michel MUFFAT (La Glière) indique au conseil, que les reprises des problèmes d'infiltrations, seront effectués par l'entreprise "Dragage de la Haute Dranse", attributaire du marché, au mois d'août.

5.3 Toiture réservoir des "Lindarets" :

La fin des travaux en régie de la toiture des "Lindarets" est prévue en septembre.

5.4 Travaux "La Glière - les Plagnettes" :

Les travaux avancent conformément au planning, ils sont actuellement réalisés à 60 %. Le chantier sera interrompu du 6 août au 20 août, pendant les congés de l'entreprise.

Monsieur André PEERSMAM demande que la commission travaux se rapproche de la "Syane" pour voir les possibilités, d'intégrer dans le cadre de ces travaux, le futur réseau haut débit internet.

La commission va étudier ce dossier.

6 PERSONNEL COMMUNAL :

6.1 Renouvellement poste agent entretien et cantine scolaire :

Le Conseil Municipal, donne son accord, pour le renouvellement pour un an du contrat de Mme Kinsy RASOIR.

7 URBANISME :

7.1 Cession gratuite :

Le Conseil Municipal, donne son accord sur la cession gratuite d'environ 111 m², opérée dans le cadre du permis de construire délivré à Monsieur MUFFAT Etienne au "Chébourins". Monsieur le Maire précise, qu'il s'agit d'une régularisation de l'emprise de la route actuelle.

7.2 Extension des concessions :

Le Conseil Municipal, donne son accord pour les nouveaux périmètres de concessions pour permettre la mise aux normes des 2 restaurants suivants :

Refuge les "Brochoux" (Sarl TIBOREL)

Restaurant "Les Ancelles" (Jean Philippe BRAIZE)

Toute fois, une bande permettant le passage entre les 2 concessions sera maintenue.

Il est précisé, que Monsieur Michel MUFFAT (La Glière), concerné par l'affaire à quitté physiquement la salle et n'a pas pris part à la délibération.

7.3 "Lindarets" : vente Catherine BRAIZE à MACCAUD Jean - Claude

Le Conseil Municipal donne son accord de principe sur cette vente et le principe de régularisation de la surface des terrasses dans le cadre de cette vente.

Il est rappelé que le Conseil avait décidé de vendre les terrains assise des concessions des "Lindarets" au tarif de 250 € / M2, plus frais.

La commission urbanisme est chargée de ce dossier.

7.4 Recours M. JANIN Bruno :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que Monsieur JANIN Bruno, a attaqué devant le Tribunal Administratif de Grenoble, la Commune pour demander l'annulation de la délibération de déclassement du chemin des Granges en date du 20 janvier 2010.

Le Conseil Municipal, donne son accord pour que Monsieur le Maire, saisisse Maître Roche, pour défendre les intérêts de la Commune.

Monsieur le Maire, rappelle, que la délibération attaquée a été annulée par la délibération en date du 26 mai, ayant le même objet.

8 TRAVAUX :

8.1 P.V.R de "L'Elé" :

Le Conseil Municipal, entérine le choix de la commission d'appels d'offre, de retenir l'entreprise "GRAMARI", pour les travaux de création des réseaux secs et humides, sur le secteur de "l'Elé," dans la partie non pourvu, pour un montant de 159 989.00 € HT.

Monsieur le Maire rappelle, qu'une partie de ces travaux sera financée par la commune, moyennant les accords précédents dans le cadre de l'AFU de "l'Elé". Les autres travaux seront remboursés à la commune, dans le cadre des autorisations de construction, en application de la PVR (Participation Voirie et Réseau), votée pour la zone, lors d'une précédente séance.

Les travaux de réseaux devraient commencer au mois de septembre, pour une durée de 3 mois.

8.2 Fonctionnement du service technique :

Monsieur Pierre RICCI, demande si les interventions de l'équipe technique sont décidés par les employés, ou par les élus, notamment concernant les manifestations et la mise à disposition du matériel.

Monsieur le Maire, rappelle, que notre équipe technique est réduite et entraîne une gestion très rigoureuse de son planning, afin d'optimiser leurs actions.

Il serait souhaitable, que les associations, pour les manifestations importantes, fassent des demandes précises de leurs besoins, dans un délai raisonnable afin de permettre de répondre favorablement à leur demande.

Monsieur Michel MUFFAT (La Ranche), demande à ce que la commune soit plus investie dans l'organisation des manifestations, que ce soit une priorité pendant la période estivale.

La commission travaux est chargée de regarder ces différents points.

8.3 Modification signalisation C.C.V.A :

Monsieur Serge MUFFAT fait état d'une signalisation "loufoque" sur le secteur du lac et demande que cette signalisation soit reprise.

La commission environnement, est en train de mener une réflexion globale, sur la signalétique de la commune et prendra en compte cette demande.

8.4 Aménagement carrefour RD 229 et RD 228 :

Les répartiteurs, pour l'ADSL ont été installés par France Télécom. La commune à demander des devis pour rénover les mazots bois, qu'elle souhaite mettre dans ce carrefour en décoration, pour cacher ces armoires.

La commission travaux suit le dossier.

8.5 Numérotation et Rues :

Mme FAVRE Annie, indique, que la dénomination des routes et impasses du village avance, qu'une réunion sera organisée prochainement avec les habitants de la commune, avant fin août pour présenter ce travail.

8.6 Chalet "Restaurant des Alpagnes" :

Monsieur Emile BREHIER, présente au Conseil Municipal les différentes options, pour réhabiliter ce bâtiment, propriété de la commune qui sert l'hiver de restaurant, concédé pour l'hiver jusqu'en 2011 et l'été à l'alpagiste.

Monsieur Alain BRAIZE, fait remarquer, qu'il est délicat de statuer sur ce bâtiment du fait de sa double activité, qui ne répond pas aux mêmes besoins.

Le Conseil demande à l'architecte en charge de l'étude (Cabinet Delerce), d'affiner ses propositions concernant la possibilité de mise aux normes du bâtiment, avec une possible extension, pour rendre cet outil opérationnel.

La commission travaux est chargée du dossier.

8.7 Stationnement au chef lieu :

Monsieur le Maire fait part au conseil, qu'il a été interpellé concernant le stationnement de voitures ventouses sur la place de la mairie.

Il est rappelé que ce parking, est une zone bleue, stationnement de courte durée. Les habitants du chef - lieu, sont invités à garer leur véhicules dans leur garage, ou au parking souterrain.

Si un effort n'est pas noté dans les prochaines semaines, une intervention de la police sera demandée.

9 S.E.R.M.A - DOMAINE SKIABLE :

9.1 Renégociation de la convention :

Dans l'optique d'une négociation à venir sur une prolongation de la délégation actuelle de service public, conclu entre la Commune et la "Serma", pour l'exploitation du domaine skiable de Montriond, le Conseil Municipal donne son accord pour faire réaliser par un cabinet comptable un audit financier du concessionnaire.

La commission domaine skiable, est chargée de ce dossier.

9.2 Renouvellement de la télécabine :

Le permis de construire est en cours de finalisation. Cet appareil devrait être opérationnel pour fin novembre.

10 C.C.V.A : Modification de statuts :

Le Conseil Municipal donne son accord, pour la modification des statuts de la C.C.V.A, du fait de l'intégration des compétences du syndicat du collège, suite à sa dissolution, notamment concernant le ramassage scolaire.

11 ASSOCIATION :

11.1 Démission du président de la "Meurianne Animation" :

Monsieur le Maire indique, que suite au courrier adressé par Monsieur BURNOUD Bruno, pour annoncer qu'il démissionnait de son poste de président de l'association, il avait assisté à une réunion lundi soir.

Les membres de cette association ont précisé qu'ils feraient le nécessaire pour assurer les manifestations en cours pour la fin de cette saison d'été, et jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Lors de l'assemblée générale en octobre, l'association devra élire un nouveau président. Comme beaucoup d'association, cette dernière se trouve confrontée, à un non renouvellement de ses bénévoles, un appel aux bonnes volontés est lancé, notamment en essayant de contacter les résidants secondaires qui viennent régulièrement sur notre commune, et pour de longues durées, notamment l'été. Ce serait sans doute un excellent moyen de les intégrer dans la vie communale.

L'ensemble du conseil tient à confirmer son total soutien à cette association, qui joue un rôle primordiale dans la vie du village

11.2 Désignation délégué à L'Association Foncière Pastorale "Vallée de la Manche"

Messieurs Alain BRAIZE et Michel MUFFAT (La Ranche)

11.3 Convention A.L.E.A.J :

La commune, va rencontrer les responsables, afin de finaliser la convention, qui sera présentée à un prochain conseil.

11.4 Convention Commune S.P.A :

Le Conseil Municipal accepte la convention entre la commune et la S.P.A "Arthaz", concernant la fourrière pour les animaux errants, ou blessés, sur la commune.

12 DIVERS

12.1 Feu du lac :

La préparation des feux du lac, se poursuit normalement. Les feux auront lieu le samedi 7 août 2010.

12.2 Amicale du lac vert :

Le conseil a appris la non réalisation du concours de pêche le week end du 26 et 27 juin, qui s'est transformé, selon les informations qui lui ont été rapporté, par l'organisation du mariage de son Président.

Le Conseil Municipal ne peut accepter que les membres d'une association détournent la raison d'être de cette association, tout à fait louable (organiser la pêche sur le territoire de la commune) au bénéfice de certains de ces membres, et détourner par la même les subventions versés par la commune pour la réalisation de cette manifestation.

La commune prend note que l'association ne compterait plus que très peu de membres.

Au regard de ces faits, le Conseil Municipal décide de retirer le droit de buvette de cette association lors des feux du lac 2010 et de suspendre le versement de la subvention de 1 000 €, pour l'organisation du concours de pêche, du fait de son déroulement.

12.3 Rallye du Mont - Blanc :

Le Conseil Municipal, donne son accord pour le déroulement des épreuves sur la commune de Montriond, dans le cadre du rallye du Mont-Blanc les 4 et 5 septembre 2010.

12.4 Coupe affouagère :

Le Conseil donne son accord, pour l'organisation d'une coupe affouagère, sur la parcelle 29, de 30 lots d'environ 3 M3.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie.

12.5 Assiette des coupes 2011 :

Le Conseil Municipal, donne son accord, sur les propositions de coupes dressé par les services de l'O.N.F pour l'année 2011, pour un montant estimé à 40 000.00 €.

12.6 Domaine du Baron (coupe arbres) :

Le Conseil Municipal donne son accord, pour couper les arbres qui une fois le bâtiment de la salle polyvalente construit, seraient trop près de la toiture.

Cette opération va être réalisée rapidement.

La séance est levée à 23 h 00